



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-03 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 174 499

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU 241, RUE D'ORVILLIERS

Prenez avis que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à réduire à 0,90 m la marge latérale du garage projeté devant normalement être à 1,5 m. L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera de rapprocher de 60 cm le futur garage, par rapport à la ligne latérale du lot.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 13 juillet 2026, à 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, ce 26^e jour de juin 2026.

Francis Baril
Directeur général et greffier-trésorier